

BIBLIOTHEQUE DU CERIST

L'INFORMATIQUE DANS LA SECURITE  
SOCIALE

----

ARRIVÉE  
C.I.S.T.T. le 24/3/78 N°

I N T R O D U C T I O N

## HISTORIQUE

En 1962, les responsables de la Sécurité Sociale héritaient d'une tâche difficile marquée essentiellement par la désorganisation d'une administration complexe et dépourvue de moyens.

De plus, l'institution avait beaucoup souffert de la destruction de ses principaux fichiers ainsi que du départ massif des personnels européens qui représentaient plus de 80% de l'ensemble du personnel des Caisses de Sécurité Sociale.

Le premier souci de chacun était alors la reprise en main de ce grand service public. Malgré la pression et l'urgence des besoins, les préoccupations étaient fort éloignées des problèmes informatiques qui ne pouvaient constituer qu'un surcroît de difficultés.

Cependant, l'importance des tâches à réaliser et les volumes d'information très importants auxquels sont confrontés les organismes les ont conduit progressivement à rechercher l'utilisation de moyens modernes de gestion.

Toutefois, l'absence de coordination entre les organismes engendrait une diversité dans les solutions, peu compatible avec une organisation rationnelle. En effet, il n'était pas nécessaire d'effectuer d'études détaillées pour percevoir l'importance des similitudes des différents organismes. Que l'on rapproche les catégories d'informations traitées, leurs origines, leurs destinations ou les opérations qu'elles engendrent et l'on constate un recouvrement quasi-intégral de ces différents ensembles. Par ailleurs, les liaisons fonctionnelles précises qui structurent le secteur Sécurité Sociale nous obligent à le considérer comme un tout.

Et c'est ainsi qu'en 1972, la Direction Générale de la Sécurité Sociale, sur proposition du Commissariat National à l'Informatique adhéra au principe de lancement d'une étude globale sur l'informatisation du secteur Sécurité Sociale.

.../...

Ceci permettait une pleine utilisation des potentialités et la mise en commun des investissements en hommes, études et matériels. Ces considérations nous ont conduit à la recherche d'un système permettant l'amélioration de la gestion propre à chaque organisme tout en simplifiant les communications entre les parties afin d'éviter les surcroûts de demandes faites au public et aux employeurs et de mieux cerner tous les aspects de l'activité de ce secteur.

### L'INFORMATIQUE DANS LA SECURITE SOCIALE

Le recours à l'informatique a été rendu nécessaire pour faire face aux besoins réels provoqués par :

- 1) l'accroissement très rapide des charges de travail corrolaire au développement de l'emploi, au développement démographique, à l'extension de la Sécurité Sociale à de nouvelles couches de la population,
- 2) l'engorgement dans les activités quotidiennes et l'accumulation de retard dans les travaux courants,
- 3) la nécessité de mieux embrasser et plus efficacement les problèmes que posent la synthèse des opérations journalières. C'est-à-dire de cerner plus exactement les questions qui se posent tant à l'intérieur de l'institution qu'en ce qui concerne son impact et la façon dont elle accomplit les services que l'on attend d'elle,
- 4) le besoin d'analyses plus élaborées pour la gestion des organismes,
- 5) la nécessité de pouvoir répondre dans les meilleurs délais et le plus efficacement possible à toute décision en matière de législation sociale (extension de la protection sociale, revalorisation de pensions, par exemple),
- 6) le rôle privilégié qui est le sien en tant que source d'information privilégiée pour le service de planification du pays,

- 7) la nécessité de remplacer dans certains cas le matériel classique qui ne répond plus aux besoins de l'institution et qu'on ne saurait de toute manière renouveler, sa fabrication étant arrêtée.

Si les facteurs répondent à la question "Pourquoi l'informatique ?", il reste à <sup>en</sup> définir les modalités d'insertion qui répondent à une autre question : Quel informatique ?

La démarche adoptée dans notre projet depuis 1972 nous donne de bonnes certitudes d'aboutir, elle repose sur deux idées directrices :

- 1) bâtir un système informatique à l'échelle du problème.
- 2) bâtir un système informatique à l'échelle des hommes.

-----

1) l'échelle du problème : l'une des plus grandes difficultés dans l'orientation d'un projet informatique de vaste envergure réside sans doute dans la nécessité de choisir aujourd'hui les moyens de résoudre les problèmes de demain.

La plus grande tentation est de satisfaire rapidement les besoins urgents des utilisateurs avec des équipements provisoires, des solutions provisoires, des hommes provisoires et de créer ainsi des systèmes morts nés.

Une autre tentation aussi illusoire et coûteuse serait de rechercher au long d'interminables études un système informatique prestigieux et plein de promesses qui ne verraient jamais le jour.

Ces illusions d'optique ont souvent été dénoncées comme des remèdes pire que le mal, mais tout responsable, aussi averti soit-il, les rencontre toujours.

Le schéma directeur définit, évite à notre sens, cet écueil en assignant intentionnellement à la puissance des équipements choisis des limites d'utili-

.../...

sation provisoires. Ces limites sont le gage d'une mise en oeuvre du modèle dans des délais raisonnables et cette réserve de puissance du système, un stimulant pour les informaticiens à de nouveaux développements dès que la première phase aura été maîtrisée.

- 2) l'échelle des hommes : l'échelle des hommes recouvre deux aspects :
- la qualité du service rendu par le système informatique,
  - le rôle éducatif d'un projet informatique dans un pays en développement.

La qualité "humaine" du système informatique s'exprime avant tout par la discrétion avec laquelle il prend place dans un milieu de travail traditionnel et peu enclin à des bouleversements.

Cette considération a été largement prise en compte dans les objectifs fonctionnels du modèle et particulièrement dans les circuits qui mettent directement en contact l'institution et les assurés.

Cette discrétion fait qu'un système informatique est "acceptée".

Mais il est une deuxième qualité qui permet qu'un système soit "désiré": c'est le rôle éducatif particulier qu'il peut jouer dans tous les services où il doit intervenir.

Et ce rôle mérite d'être développé à tous les stades du projet par un effort et un souci permanents de formation et d'information.

Cette démarche qui semble, à première vue, ralentir le cours du projet, trouve rapidement sa récompense dans l'adéquation des solutions adoptées aux réalités de l'institution et dans la contribution active et intéressée de chacun à une technique que l'on croyait inaccessible.

Ainsi démystifié dans son pouvoir, le système informatique peut-il devenir l'outil primordial de tous les services de la Sécurité Sociale.

.../...

Les différentes structures mises en place par la Sécurité Sociale algérienne dans le cadre de son projet informatique (comité directeur, comités techniques, Bureau des Etudes et Réalisations Informatiques) témoignent de cette volonté d'approche et de son bien fondé.

Ces quelques principes définissent bien ce que la Sécurité Sociale algérienne attend de l'informatique : non pas le "choc du futur" mais au contraire la maîtrise de son évolution.

---==o0\$0o==---

.../...

LE PROJET INFORMATIQUE  
DE LA SECURITE SOCIALE

---

S O M M A I R E

	Pages
- CADRE GENERAL DU PROJET	9
- MODELE GENERAL DES TRAITEMENTS	12
- PROGRAMME D'EQUIPEMENT	29
- STRUCTURES -FORMATION/RECRUTEMENT	44
- SCHEMA DIRECTEUR	47

LE CADRE GENERAL

---

L'organisation actuelle de la Sécurité Sociale et les orientations générales de la politique sociale ont constitué la toile de fond du plan d'informatisation.

L'organisation actuelle se caractérise par une décentralisation des activités à plusieurs niveaux :

- décentralisation territoriale : ALGER - ORAN - CONSTANTINE,
- décentralisation fonctionnelle par régime de Sécurité Sociale :
  - . régime général (CASORAL, CASOREC, CASORAN, CAAV),
  - . régime minier ( C.S.S.M.)
  - . régime des non salariés (CAVNOS)
  - . régime des fonctionnaires (C.S.S.F.)
  - . retraite complémentaire (CAAV).

Dans chacun de ces organismes, on retrouve des services de gestion communs (immatriculation, prestations, recouvrement des cotisations) et des services spécifiques (pensions vieillesse, retraites).

De plus, la plupart de ces organismes sont organisés sur le modèle d'une structure centrale relayée par des antennes ou centres payeurs dispersés sur l'ensemble du territoire :

CASORAL	24 centres payeurs ou dispensaires
CASOREC	11 centres payeurs ou dispensaires
CASORAN	23 centres payeurs ou dispensaires
CAVNOS	2 agences, 5 antennes
C.S.S.F.	19 centres payeurs ou dispensaires
C.S.S.M.	21 centres payeurs ou dispensaires
C.A.A.V.	3 centres

A partir de cette situation présente, les orientations de la politique sociale qui déterminent l'évolution de l'institution et de son organisation mettront

.../...

l'accent sur quatre points :

- la volonté d'accentuer la décentralisation des organismes et de rapprocher l'institution des assurés : redécoupage "régions Sécurité Sociale", démultiplication des centres de paiement.
- le rôle privilégié reconnu à la Sécurité Sociale dans une économie nationale planifiée en tant que source d'informations à caractère socio-économique pour les organes de planification, rôle qui exprime la vocation particulière du Centre National de la Sécurité Sociale.
- le souci de simplifier la législation et de normaliser les méthodes de gestion dans les organismes.
- l'extension du champ d'application de la Sécurité Sociale à de nouvelles catégories de population et à de nouveaux types de risques.

Les chiffres les plus caractéristiques des activités de la Sécurité Sociale et leur évolution à moyen terme permettent de préciser l'échelle du système mis en place.

		<u>1973</u>	<u>1980</u>
Volume de décomptes A.S.	ALGER	2.400.000	4.200.000
	CONSTANTINE	660.000	1.000.000
	ORAN	360.000	1.000.000
Pensions	ensemble du territoire	60.000	110.000
	ALGER	165.000	300.000
Nombre d'al- locataires	CONSTANTINE	170.000	280.000
	ORAN	60.000	100.000

A l'énoncé de ces données et des caractéristiques générales des structures de la Sécurité Sociale, il était clair que l'informatique en général et la télé-informatique en particulier devaient jouer un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre de la politique sociale des prochaines années.